

Image not found or type unknown



## Peut on se marier en étant déjà pacser

Par **caro20e**, le **19/09/2008 à 10:48**

Bonjour, nous nous sommes pacser en 2006 et maintenant nous souhaitons nous marier, rn1) Est il possible de le faire sachant qu'on est lié pas un pacs, rn2) Si oui, le pacs s'annulera t il tout seul, ou est ce qu'il faut faire des demarches pour l'annuler nous mêmes.rn3) Si non que faut il faire ? Annuler le pacs ? rnrnMerci pour vos réponses, merci pour votre aide.

Par **ellaEdanla**, le **19/09/2008 à 14:01**

Bonjour Caro20e,rnrnvous trouverez je pense la réponse à votre question ici : rnrn[article 515-7 C Civil](#)rnrnCordialement.